



Déclaration liminaire CTSD 03/09/2021

Nous voici à nouveau réuni afin de traiter des ajustements de carte scolaire. Mais la crise liée à la Covid-19 n'est malheureusement pas derrière nous. L'école n'est pas dans la configuration de l'an dernier : le variant delta est beaucoup plus contaminant avec un taux d'incidence multiplié par 5. Le niveau de protocole annoncé dans la presse n'est pas adapté.

Une politique de tests efficace accompagnée d'une campagne de communication en direction des familles sont nécessaires pour éviter les fermetures de classes à venir. Les masques chirurgicaux doivent être fournis aux personnels comme aux élèves. Aucune distribution de masques à cette rentrée, l'état en tant qu'employeur n'a donc pas pris les dispositions les plus élémentaires pour protéger les personnels. Des règles claires pour la restauration scolaire doivent être définies afin de garantir la distanciation physique et éviter les brassages. Enfin, le niveau du protocole doit être corrélé au niveau d'incidence.

Nous voici dans la 3ème année scolaire placée sous le signe de la Covid. Un axe fort pour limiter la circulation du virus et venir en aide aux élèves en difficulté, notamment à cause du confinement, serait d'abaisser de manière significative le nombre des élèves par classe. Il n'en est pourtant pas question. Cette carte scolaire en témoigne. La question des moyens alloués au département est bien centrale. Le nombre de collègues affectés aux missions de remplacement est toujours très insuffisant. Et ce n'est pas en recrutant l'année dernière moins de PESA qu'il n'y avait de place et en licenciant que la situation du département va s'améliorer.

Depuis longtemps la direction d'école est un sujet sensible où la question du statut hiérarchique revient comme éternel serpent de mer. Ce dossier illustre le fonctionnement d'un ministre qui agit seul et ne répond pas aux besoins exprimés la profession.

Début juillet, **le ministre a franchi la ligne rouge** en annonçant en fin de discussion la création d'un emploi spécifique pour les directrices et directeurs totalement déchargés. Aujourd'hui menacée, la fonction de direction d'école doit être réaffirmée et reconnue, tout en maintenant l'absence d'autorité hiérarchique dans les écoles. Pour mieux faire fonctionner les directions d'école et donc les écoles, l'augmentation des temps de décharge, l'allègement des tâches, l'aide administrative... sont nécessaires. Les dernières annonces du président à Marseille montrent la volonté de casser les règles de fonctionnement des écoles publiques pour les aligner sur celles des écoles privées.

Et que penser d'un ministre de l'Éducation Nationale qui se targue de défendre les droits des enfants tout en relayant des clichés et des mensonges visant à stigmatiser les familles les plus fragiles ? Asséner que l'allocation de rentrée scolaire serait utilisée pour l'achat d'écrans plats, au lieu de créer le nombre suffisant de postes d'AESH pour chaque élève ayant droit à une aide humaine est inacceptable : en matière de défense de droits des enfants, l'Éducation Nationale devrait être exemplaire.

La revalorisation salariale historique n'aura pas été au rendez-vous. Seules deux mesures ont été prises : une prime d'équipement informatique de 150 euros et une prime d'attractivité qui ne concerne que 58% des PE. Ces mesures restent très insuffisantes en

l'absence d'un plan pluriannuel de revalorisation. Plusieurs éléments montrent pourtant l'urgence d'une réelle revalorisation des salaires des PE : gel du point d'indice depuis 11 ans, baisse du pouvoir d'achat de 17% (sur cette même période), salaires des PE inférieurs aux enseignants des autres pays européens.

Chaque année, le constat est le même : nos métiers subissent une continuelle baisse d'attractivité. L'an dernier, nous n'avons eu de cesse d'alerter sur les conditions de formation des entrants. Nous n'avons pas été entendus. En témoignent le nombre de nos collègues en souffrance, le recours systématique aux parcours renforcés qui n'apportent que bien peu d'aide, le nombre massif d'entrants convoqués au jury de titularisation, le nombre de démissions et de licenciements. La situation de notre département aurait nécessité l'ouverture de la liste complémentaire comme cela s'est fait partout ailleurs.

Quant aux salaires des AESH, les mesures restent très en-deçà d'une reconnaissance à la hauteur des missions essentielles assurées par ces personnels. Il est temps de leur proposer un contrat digne de ce nom.

De façon générale, **la politique menée depuis 2017 aura mécontenté et déstabilisé la profession** : modification des programmes, avalanche de guides, suppression des Plus de maîtres, remise en cause de l'éducation prioritaire, gestion de la crise sanitaire, réforme de la formation initiale, réforme du CAFIPEMF... Sans compter une communication du ministère uniquement par voie de presse.

La politique de la rue de Grenelle n'a pas réussi à diminuer les inégalités scolaires, voire les a renforcées. L'imposition de pratiques pédagogiques fragilise les équipes et remet en cause la professionnalité enseignante. La dépense par élève reste inférieure de 12% à la moyenne des pays de l'OCDE. La comparaison en terme d'effectifs par classe et de taux d'encadrement montre également le retard de la France par rapport aux autres pays de l'OCDE.

Réformes multiples, manque de personnels remplaçants et spécialisés, de médecin scolaire... les raisons de réclamer un plan d'urgence pour l'école ne manquent pas. Les mobilisations annoncées pour le 23 septembre et le 5 octobre doivent permettre de peser pour des moyens à la hauteur des besoins et des ambitions.